



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

Direction Départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt

M. le Président  
Communauté Urbaine d'ARRAS  
3, rue Frédéric Degeorge - BP 345  
62026 ARRAS cédex

Service Départemental de Police  
de l'Eau



Police des eaux

Dossier suivi par : Melle Hélène LEMOINE  
Mail : [Helene.Lemoine@agriculture.gouv.fr](mailto:Helene.Lemoine@agriculture.gouv.fr)

Tél. : 03.21.50.30.18  
Fax. : 03.21.50.30.37

Objet : Révision du domaine de traitement garanti

Arras, le 6 juillet 2009,

Réf. : NAMISE\Thématiques\Titre 2 - Rejets\2.1.1.0, 2.1.2.0 - STEP et  
DO4, Tableau de bord\Suivi des systèmes d'assainissement\Révision  
DTG\Courrier nouveau DTG.doc



*faire copie  
à Veolia*

M. le Président,

Vous êtes maître d'ouvrage de la station d'épuration de ARRAS - St Laurent Blangy. Pour faire suite au courrier du 27 janvier 2009, veuillez trouver ci-dessous le nouveau domaine de traitement garanti :

Paramètre	Valeur
Débit	42800 m3/jour
MES	10600 kg/jour
DCO	20000 kg/jour
DBO5	8000 kg/jour
NtK	1400 kg/jour
Pt	270 kg/jour

Ces valeurs peuvent être intégrées à l'arrêté préfectoral du système d'assainissement.

Par ailleurs, si votre système est sous autosurveillance réglementaire, le manuel d'autosurveillance devra être mis à jour en conséquence et une copie de la modification nous sera transmise.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts  
Chef du Service Départemental de Police de l'Eau

*B. Mathon*  
Bernard MATHON

Copie courrier type :

- SPE (DDAF)
- SATESE
- AEAP
- DREAL